

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00225

STADE GEOFFROY-GUICHARD - EMBELLISSEMENT DE LA FAÇADE HENRI POINT

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160504-D20160022510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

STADE GEOFFROY-GUICHARD - EMBELLISSEMENT DE LA FAÇADE HENRI POINT

Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans la modernisation du stade Geoffroy-Guichard dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016.

La façade Est du stade Geoffroy-Guichard comportant les tribunes Henri Point n'avait pas été traitée dans le cadre de la rénovation. Un projet minimal d'embellissement, proposé par les architectes de l'opération, permet une continuité de façade en harmonie avec les 2 angles Est pour un montant d'opération de 250 K€ TTC.

Dans ce cadre-là, Saint-Etienne Métropole a conclu des marchés publics sur l'opération 287 du Budget Principal avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 (variante) : SARL BARSOTTI - Caramontran, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds / montant forfaitaire de 26 539,80 € HT / (31 847,76 € TTC),
- lot n°2 : M2I FAYARD - 37 bd Maréchal Franchet d'Espèrey 42000 Saint-Etienne / montant forfaitaire de 9 821,46 € HT / (11 785,75 € TTC),
- lot n°3 : METALLERIE DU FOREZ / BLANCHET - 3 av. Louis Lépine, 42603 Montbrison / montant forfaitaire de 50 331,20 € HT / (60 397,44 € TTC) = TF : 50 331,20 € HT,
- lot n°4-6 : SARL ACTM - 32 rue Michel Rondet, 42700 Firminy / montant forfaitaire de 39 386,42 € HT / (47 263,70 € TTC) & montant forfaitaire de 16 113,58 € HT / (19 336,30€ TTC),
- lot n°5 : SAS ROZIERES - 5 rue Roger Rivière, 42000 Saint-Etienne / montant forfaitaire de 9 800,00 € HT / (11 760,00 € TTC),
- lot n°7 : EIFFAGE ENERGIE AUVERGNE – 13 Boulevard Grüner, 42230 Roche-la-Molière / montant forfaitaire de 17 089,60 € HT / (20 507,52 € TTC).

Durant les travaux de maçonnerie, l'entreprise M2I FAYARD doit réaliser des travaux supplémentaires d'un montant de 4 675,38 € HT (5 610,46 € TTC) soit +47,60 % dû à la présence d'armatures importantes dans les bétons, non identifiées en phase étude, ayant pour conséquence la réalisation de complément de sciage pour les éviter ainsi que des reprises de tous les bétons sciés (têtes de murs, extrémités des travées) en mortier de résine fibré.

La prise en charge de ces prestations nécessite de conclure un marché négocié sans mise en concurrence avec la société M2I FAYARD conformément à l'article 30-I 10° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

De plus, durant les travaux de peinture, il a été demandé à l'entreprise SARL BARSOTTI de réaliser des travaux supplémentaires d'un montant de 4 986,60 € HT (5 983,92 € TTC) soit +18,79 % dû à la décision d'harmoniser également des bétons d'escaliers et des compléments de clôture ainsi qu'une réadaptation de la signalétique d'orientation.

Les travaux de l'entreprise SARL BARSOTTI doivent faire l'objet d'un avenant n°1 au marché n°2016 STAD 1.

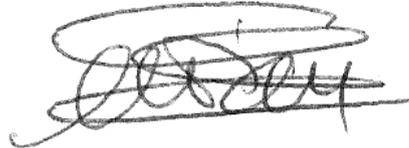
Ces travaux complémentaires seront financés sur les marges et aléas prévus dans l'opération permettant de rester sur le budget initialement prévu (250 K€ TTC).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2016 STAD 1,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché de travaux n° 2016-STAD-1 conclu avec l'entreprise SARL BARSOTTI,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces du marché négocié avec l'entreprise M2I FAYARD d'un montant de 4 675,38 € HT.**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 287 du budget de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU